

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	77 (1989)
<b>Heft:</b>	6-7
<b>Artikel:</b>	Les citoyennes nouvelles sont arrivées
<b>Autor:</b>	Ley, Anne-Marie
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-279079">https://doi.org/10.5169/seals-279079</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les citoyennes nouvelles sont arrivées

*Lors de la Landsgemeinde du 30 avril dernier, les femmes d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont enfin obtenu les droits civiques. Anne-Marie Ley y était.*

Dimanche 30 avril à Hundwil, au cours de la Landsgemeinde, plusieurs milliers d'hommes ont approuvé à main levée la proposition de leur gouvernement, ratifiée le 13 février par une nette majorité de leur parlement, de procéder à cette révision constitutionnelle. Ils ont également manifesté leur accord avec une seconde proposition gouvernementale de réfléchir s'il y a lieu de supprimer la Landsgemeinde. Une question qui devrait être tranchée au plus tard d'ici 1993, par les hommes et par les femmes.

La Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes-Extérieures, introduite au XVe siècle, se déroule selon un rituel immuable. Ceux qui y participent ont pour tradition de s'y rendre à pied, l'épée ou la baïonnette à la main en guise de symbole de leur « dignité de citoyen apte à porter les armes ». Convoyée les années paires à Trogen et les années impaires à Hundwil, la Landsgemeinde a pour fonction de réélire, une fois l'an le dernier dimanche d'avril, les sept membres du gouvernement, les neuf juges du Tribunal cantonal et l'huissier, de même que de ratifier les décisions du Parlement, lois, arrêtés et ouvertures de crédit. Ouverte par le chant de la Landsgemeinde, composé du reste par une femme, l'assemblée est menée de main de maître par le Landammann, le président du gouvernement, l'homme qui tient le canton par son engagement et son prestige. C'est à lui qu'échoit la redoutable responsabilité, après avoir consulté ses collègues, de procéder à l'estimation des « oui » et des « non ». Les participants à la Landsgemeinde témoignent ensuite par la prestation du serment qu'ils se rallient aux décisions de la majorité. Même si, parfois, le cœur n'y est pas.

## Vingt ans d'attente

Il a fallu près de vingt ans et pas moins de six consultations des hommes de la Landsgemeinde pour aboutir à l'égalité politique des femmes dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Fait d'autant plus paradoxal que les femmes de ce demi-canton ont déjà obtenu au début de ce siècle le droit de vote dans le domaine de l'école et

de la prévoyance sociale. Et qu'elles ont reçu le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal en 1972. Depuis lors, nombre d'entre elles se sont engagées activement dans la vie politique de leur commune.

Pour la dernière consultation de l'électoral mâle — celle qui a eu lieu le 30 avril — le terrain a été minutieusement préparé par une campagne d'information dans tous les foyers d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Une commission a été jusqu'à étudier dans les moindres détails les conséquences de la participation des femmes à la Landsgemeinde. Il y a suffisamment de place pour elles à Hundwil comme à Trogen. Quant au contrôle de la qualité de citoyen, il suffira de présenter à l'entrée du Ring (aire où se tient l'assemblée) sa carte d'électrice ou d'électeur.

## Les paroles fatidiques

Il n'empêche que la campagne qui a précédé ces votes historiques a été acharnée. Les partisans du suffrage féminin ont pris leur bâton de pèlerin pour visiter jusqu'au moindre hameau, réponse prête à chaque argument assené par les adversaires. Ceux-ci, y compris des femmes, ont lancé une virulente campagne par annonces, en invoquant nombre d'arguments totalement dépassés depuis que l'égalité entre hommes et femmes est reconnue par la Constitution fédérale le 14 juin 1981.

La Landsgemeinde du 30 avril a attiré beaucoup plus de monde que de coutume. Et lors de la consultation décisive : forêt de



mains levées pour le « oui », autre forêt de mains levées pour le « non », les secondes d'attente ont été presque intolérables, jusqu'à ce que le Landammann prononce les paroles fatidiques : « Vous avez accepté de donner le droit de vote aux femmes appenzelloises. » Joie réelle mais digne dans les rangs des spectateurs, tandis que se posait la seconde question, relative à l'avenir de la Landsgemeinde.

La discussion est ouverte. Et la décision devrait être prise au plus tard en 1993. Les adversaires de la Landsgemeinde font valoir qu'elle n'est pas démocratique, parce que le secret du vote n'existe pas, que le vote à main levée provoque souvent des ambiguïtés, que nombre de personnes ne peuvent y assister vu leur âge, leur état de santé ou leurs obligations familiales et qu'enfin le Landammann exerce une influence prépondérante sur le libre arbitre des citoyens. S'y ajoute qu'Appenzell Rhodes-Extérieures est le canton à Landsgemeinde le plus peuplé, avec près de 50 000 habitants.

Dernier bastion entièrement masculin à conquérir par les femmes : celui d'Appenzell Rhodes-Intérieures où la dernière consultation a eu lieu en 1982. Le Landammann alors en exercice s'était exclamé que la question ne serait pas reposée avant dix ans. Mais il suffit qu'une poignée de citoyens lancent une initiative pour que la question soit à nouveau débattue, probablement d'ici deux ans. Anne-Marie Ley



## ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance  Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

Fr. 45.—

